

# Des experts dénoncent le mandat du BAPE

Mise à jour le vendredi 17 septembre 2010 à 9 h 14 HAE

schistes:

**UN TEST POUR L'INDÉPENDANCE DU**

**Par des spécialistes en consultation du public**

res:

*Centre du droit de l'environnement, auteur*

*conseillère en communication et*

*conseiller en éthique, ex-président*

Détail de la lettre ouverte

Dans une lettre ouverte, des spécialistes considèrent que le BAPE n'a pas le temps ni les ressources nécessaires pour mener les audiences publiques concernant le dossier des gaz de schiste.

Dans une lettre ouverte qui sera publiée vendredi dans les journaux, dont Radio-Canada a obtenu copie, des spécialistes remettent en question le mandat qui a été donné au Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) en ce qui concerne le dossier des gaz de schiste au Québec. Elle est titrée *Un test pour l'indépendance du BAPE*.

Une dizaine de personnes, notamment issues du milieu universitaire et de l'environnement, considèrent que le mandat « impose des contraintes telles que le BAPE ne dispose ni du temps, ni des ressources nécessaires pour susciter un débat public rigoureux et crédible ».

Le groupe, qui comprend d'anciens membres du BAPE, considèrent que le mandat de cinq mois est trop court pour respecter les conditions d'une « véritable consultation ». Les signataires de la lettre rappellent que le BAPE n'a pas entre les mains une « étude indépendante ou [une] évaluation préalable pouvant servir à informer les participants et à questionner les promoteurs ».

Ils ajoutent « avec l'obligation de proposer un cadre de développement, ainsi qu'un encadrement légal et réglementaire de la filière des gaz de schiste sans en questionner la justification, le BAPE peut-il raisonnablement s'acquitter de ce mandat ? ». Les auteurs de la lettre répondent « certainement pas dans les délais accordés ».

« Pour les citoyens et les organismes participant de bonne foi aux audiences publiques du BAPE, ce mandat constitue un test de l'indépendance, de la rigueur et de l'intégrité des commissions, même dans les cas où les autorités gouvernementales ont déjà exprimé leurs positions dans les dossiers. »

Commission des transports et de  
l'environnement

Déposé le : 13 mai 2013

N° CTE-024

Secrétaire : \_\_\_\_\_

### Les signataires de la lettre

Jean Baril, Centre du droit de l'environnement, auteur du livre *Le BAPE devant les citoyens*

Marie Beaubien, conseillère en communication et affaires publiques

André Beauchamp, conseiller en éthique, ex-président du BAPE

Michel Bélanger, Centre du droit de l'environnement, ex-commissaire additionnel au BAPE

Laurence Bhérier, professeur en sciences politiques, Université de Montréal

André Delisle, conseiller en participation du public, ex-vice-président du BAPE

Michel Gariépy, professeur, Institut d'urbanisme, Université de Montréal, ex-commissaire additionnel au BAPE

Mario Gauthier, professeur et chercheur, Université du Québec en Outaouais

Luc Ouimet, Centre de consultation et concertation, ex-commissaire au BAPE

Louis Simard, professeur, études politiques, Université d'Ottawa

André Thibault, professeur, Université du Québec à Trois-Rivières, ex-commissaire additionnel au BAPE

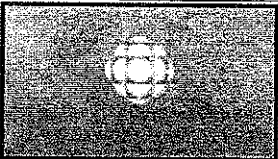
En entrevue à Radio-Canada, André Delisle, un ancien vice-président du BAPE, a précisé qu'il faudrait au moins un an pour mener une véritable enquête. Il a indiqué qu'en comparaison avec d'autres audiences qui ont déjà été tenues, « la durée qui était donnée au BAPE pour faire son exercice complet d'information, de consultation et d'analyse du dossier pouvait prendre jusqu'à 18 mois » lorsque l'information de base n'avait pas été produite au départ.

Pour sa part, l'attaché de presse de Pierre Arcand, ministre de l'Environnement du Québec, a dit que le gouvernement prendra connaissance de la lettre lorsqu'elle sera publiée dans les journaux. Toutefois, il rappelle que le gouvernement a déjà donné des mandats similaires au BAPE et qu'ils se sont avérés concluants.

## En complément



Vidéo - [L'ancien vice-président du BAPE André Delisle critique le mandat de l'organisme](#)



Vidéo - [Les précisions de Martine Biron](#)